



FONDS
MUNICIPAL
VERT

GREEN
MUNICIPAL
FUND

PLANIFICATION D'UN PARCOURS DE RÉDUCTION DES GES POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

RÉDUCTION DES GES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

Les municipalités sont responsables de la gestion et de l'entretien d'un grand nombre de bâtiments. Il s'agit souvent de bâtiments communautaires, tels que des centres de loisirs, des centres artistiques et culturelles, des bibliothèques, des arénas, des stades et des piscines. Ces bâtiments peuvent représenter l'une des plus grandes sources d'émissions de carbone de la municipalité. Pour les municipalités engagées dans l'action climatique, les émissions de GES provenant de ces bâtiments doivent être réduites de manière

significative et éventuellement éliminées. Cela signifie de mettre en place des mesures de réduction des GES qui comprennent souvent l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, le remplacement des équipements à combustibles fossiles par des équipements électriques et l'utilisation de systèmes d'énergie renouvelable. Le portfolio de bâtiments d'une municipalité comptant souvent plusieurs bâtiments communautaires, les projets de réduction des émissions de GES doivent être stratégiques et rentables.

Un plan détaillé, chiffré, et intégré de réduction des GES pour les bâtiments communautaires est essentiel pour garantir que les bons projets de réduction des émissions de GES

*Un programme de la/
A program of*

FCM

sont mis en œuvre au bon moment et qu'ils produisent les meilleurs résultats financiers et environnementaux. Il fournit des détails sur les projets de réduction des GES, les investissements nécessaires, et les économies opérationnelles attendues au cours du cycle de vie. Il indique également quand et comment les projets s'alignent avec les plans d'entretien et de renouvellement des actifs existants. Grâce à un programme de réduction des émissions de GES pour les bâtiments communautaires, les municipalités peuvent réaliser des progrès considérables en vue de créer des communautés net-zéro.

AVANTAGES D'UN PARCOURS DE RÉDUCTION DES GES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ

Un programme compréhensif de réduction des GES pour les bâtiments communautaires peut soutenir de nombreuses priorités municipales, notamment :

- **Planification à long terme** : Les parcours de réduction des GES fournissent une vision et un cadre à long terme, décrivant des projets spécifiques, des budgets et les économies d'énergie et d'émissions attendues. Elles garantissent que les efforts ne sont pas isolés ou ad hoc, mais qu'ils s'inscrivent dans une approche cohérente et à long terme.
- **Responsabilité climatique** : Des plans détaillés et limités dans le temps, avec les possibilités de réduction des émissions quantifiées, témoignent de la responsabilité des municipalités à l'égard de leurs engagements face au climat.
- **Efficacité financière** : La planification du portfolio permet d'optimiser les investissements, de minimiser les coûts supplémentaires et de réaliser des économies à long terme.
- **Collaboration interservices** : Les parcours de réduction des GES nécessitent la coordination de nombreux services, notamment ceux chargés du climat, de l'énergie, de la gestion des actifs et bâtiments, et des

finances, ce qui permet d'améliorer la collaboration.

- **Gestion stratégique des actifs** : Les parcours de réduction des GES alignés sur les calendriers de gestion des actifs existants permettent d'intégrer les mesures de réduction des GES dans l'entretien régulier, les rénovations et les remplacements tout au long du cycle de vie. Cette approche minimise les perturbations, maximise les gains d'efficacité et garantit que les mesures de réduction des GES sont intégrées de manière stratégique.

PRÉPARATION À UN PARCOURS DE RÉDUCTION DES GES

Pour se préparer à un parcours de réduction des GES, les municipalités devraient envisager les étapes suivantes :

1. **Créer une liste de bâtiments** : Compiler une liste des bâtiments communautaires qui seront inclus dans le parcours de réduction des GES. Donner la priorité à ceux dont les émissions et les coûts énergétiques sont les plus élevés et à ceux qui arrivent en fin de vie.
2. **Déterminer les sources de données** : Considérez comment et où vous pouvez recueillir des données sur les bâtiments qui peuvent supporter une analyse financière solide fondée sur des données et des estimations précises de la consommation d'énergie, des coûts et des économies, ainsi que des émissions de GES et des réductions d'émissions. Si vous ne disposez pas de données actualisées sur la consommation d'énergie et les émissions de GES de ces bâtiments, envisagez de solliciter la [subvention pour le suivi et l'analyse d'un bâtiment communautaire du Fonds Municipal Vert](#).
3. **Considérez l'équipe** : Déterminez les personnes susceptibles de faire partie d'une équipe interdépartementale chargée de la réduction des GES dans les bâtiments communautaires, ainsi que les partenaires externes dont la participation pourrait

s'avérer nécessaire. Les services municipaux devraient inclure le climat, l'énergie, la gestion des actifs et des bâtiments, et les finances. Les partenaires externes peuvent être des prestataires de services engagés par la municipalité (ingénieurs, architectes, experts énergétiques, spécialistes en construction, consultants financiers, etc.)

- 4. Réaliser une étude de faisabilité :** Envisagez de faire une demande de subvention pour une étude de faisabilité de la réduction des GES à long terme du Fonds Municipal Vert, qui fournit du financement, des conseils et un processus détaillé pour identifier une série de mesures susceptibles de réduire les GES des bâtiments communautaires. Lisez le document d'orientation pour l'étude de faisabilité pour la réduction à long terme des émissions de GES (fcm.ca) qui décrit les avantages, le processus et les résultats de l'étude.
- 5. Commencer la mise en œuvre :** Une fois le parcours de réduction des GES approuvé par les principaux décideurs, envisagez de mettre en œuvre des projets d'immobilisations avec l'appui du financement des projet d'immobilisations du Fonds Municipal Vert. Ce financement permet la mise en œuvre de projets d'immobilisations à long terme et à mesures multiples qui contribuent à la réduction des émissions de GES.

EXEMPLES DE PARCOURS DE RÉDUCTION DES GES AU NIVEAU MUNICIPAL

Ville de Tisdale, SK : La ville de Tisdale a réalisé une étude de faisabilité de la réduction des GES (gmf-fmv.ca) afin d'intégrer l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de GES dans la planification à long terme de la gestion du complexe multi-usage

de la ville (le RECplex). L'étude présente les résultats suivants :

- Réduction des émissions de 80%.
- Investissement de 1,33 million de dollars pour réduire les émissions de GES dans l'ensemble des actifs et des opérations de la municipalité.
- Retour de 1,78 million de dollars en économies sur le cycle de vie.
- Retour de 1,34\$ pour chaque dollar investi.

Ville de North Battleford, SK : La ville de North Battleford a réalisé une étude de faisabilité sur les énergies renouvelables (gmf-fmv.ca) pour cinq bâtiments municipaux. L'étude détaille la faisabilité technique et financière de diverses options de production d'énergie renouvelable. Elle présente les résultats suivants :

- Réduction des émissions d'électricité de 19% et des émissions de gaz naturel de 23%.
- Investissement de 1,875 million de dollars pour réduire les émissions de GES dans cinq bâtiments municipaux.
- Retour de 3,06 millions de dollars en économies sur le cycle de vie.
- Retour de 1,63\$ pour chaque dollar investi.

Pictou County, NS : Le *Centre de bien-être du Comté de Pictou* a réalisé une étude de faisabilité de la réduction des GES à long terme (gmf-fmv.ca) pour son complexe récréatif vieux de dix ans. L'étude présente les résultats suivants :

- Réduction des émissions de 34%.
- Investissement de 2,87 millions de dollars.
- Retour de 5,35 millions de dollars en économies d'énergie sur 15 ans.
- Retour de 1,86\$ pour chaque dollar investi.